



**Loi n° 8 - 2000 du 31 juillet 2000
autorisant la ratification du traité portant création d'un
observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.**

Le Conseil National de Transition a délibéré et Adopté,

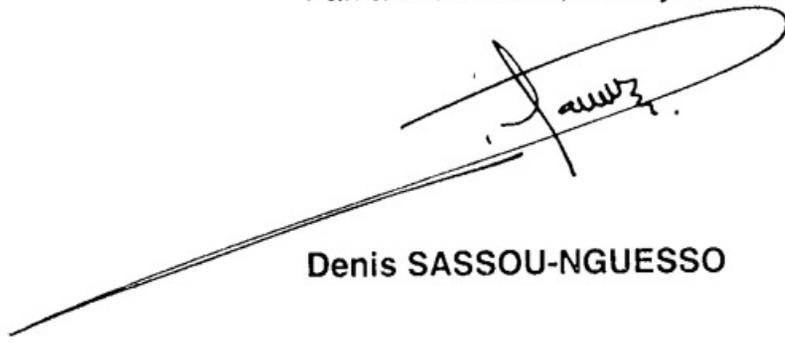
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du traité portant création d'un observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

Le traité dont s'agit est annexé à la présente loi.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

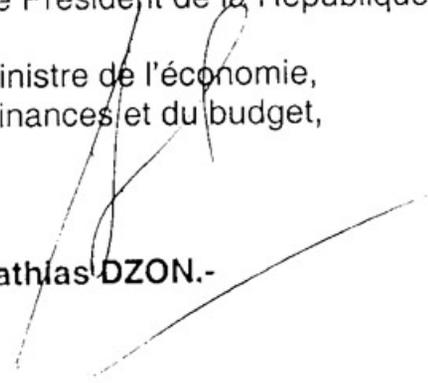
Fait à Brazzaville, le **31 juillet 2000**



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Mathias DZON.-